

# Certificat de droit processuel européen

---

## JOURNÉE 1 : LES PROCÉDURES EUROPÉENNES

### INTERVENANTS :

HÉLÈNE TOURARD, MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE DROIT PUBLIC

### 9H : CONDITIONS DE RECEVABILITÉ D'UNE REQUÊTE DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- Épuisement des voies de recours internes
- Être victime d'une violation d'un droit garanti par la CEDH

*Actualités de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*

10h30 Pause

### 10H45 : L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- Le prononcé d'une satisfaction équitable
- L'obligation d'adaptation du droit interne

*Exemples français*

12h30 Déjeuner

### 13H30 : LES RECOURS DIRECTS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

- Le recours en manquement contre un État membre
- Le recours en annulation contre un acte de l'Union européenne

*Actualités de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne*

15h Pause

### 15H15 : LE RENVOI PRÉJUDICIEL D'UN JUGE INTERNE À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

- Quelles juridictions peuvent saisir la Cour ?
- Quelles sont les questions que peut poser la juridiction ?

- Étude du règlement de procédure de la Cour de justice et formalisation concrète de la saisine

*Exemples français*

16h30 : fin

## JOURNÉE 2 : LES PROCÉDURES TRANSFRONTIÈRES

### INTERVENANTS :

NATALIE JOUBERT, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS EN DROIT PRIVÉ

CLOTILDE FORTIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS EN DROIT PRIVÉ

### COMPÉTENCE JUDICIAIRE, RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE : LE RÈGLEMENT BRUXELLES I BIS

#### 9 H : LA NOTION DE COMPÉTENCE

- Les règles de compétence judiciaire internationale
- Les aménagements *via* les accords d'élection de for

*Le règlement des conflits de procédures (litispendance/connexité)*

10h30 Pause

#### 10H45 : LA FORCE EXÉCUTOIRE EUROPÉENNE

- Les principes de Bruxelles I bis en matière de reconnaissance et d'exécution en France des jugements étrangers
- Les procédures spécifiques :
  - Le titre exécutoire européen pour les créances incontestées (TEE)

- La procédure européenne d'injonction de payer (IPE)
- La procédure européenne de règlement des petits litiges

*Travail sur des cas pratiques  
Le greffier et la certification*

12h30 Déjeuner

### LES PROCÉDURES EN MATIÈRE FAMILIALE

#### 13H30 : LES RELATIONS PERSONNELLES : LE RÈGLEMENT BRUXELLES II BIS

- En matière matrimoniale
- En matière de responsabilité parentale

*Le droit de visite et les enlèvements d'enfants*

15h Pause

#### 15H15 : LES RELATIONS PATRIMONIALES

- En matière d'obligations alimentaires : le règlement 4/2009
- En matière de successions : le règlement 650/2012

*La circulation des décisions*

16H30 VALIDATION DES CONNAISSANCES – 17H FIN